

Division des ressources humaines

Belfort, le 13 décembre 2021

Affaire suivie par :

Jean-Noël CERF

Tél : 03 84 46 66 11

Mél : ce.1-degre.dsden90@ac-besancon.fr

L'inspectrice d'académie, directrice académique des  
services de l'éducation nationale du Territoire de Belfort

Place de la révolution française – CS 60129  
90003 Belfort cedex

à

Mesdames et messieurs les enseignants du 1er degré

s/c Mesdames les inspectrices et messieurs les  
inspecteurs chargés des circonscriptions  
de Belfort I-II-III-IV et ASH

**Objet :** liste d'accès à un poste définitif en éducation prioritaire – Rentrée 2022

Référence : lignes directrices de gestion ministérielles du 25/10/2021

La présente note a pour objet de présenter les modalités d'affectation sur les postes à exigences particulières en éducation prioritaire pour la rentrée 2022.

L'exercice en éducation prioritaire entre dans la catégorie des postes à exigences particulières.

Une réunion d'information est proposée à tous les enseignants qui envisagent de postuler sur un poste en éducation prioritaire (y compris les postes d'adjoints de secteur rattachés à une école en éducation prioritaire ainsi que les postes de directeur en éducation prioritaire) afin d'explicitier les spécificités d'exercice en éducation prioritaire.

**Cette réunion aura lieu en classe virtuelle VIA le mardi 4 janvier 2022 à 17h00**

Les personnes intéressées suivront le lien suivant : [cvirtuelle.phm.education.gouv.fr/mwsg8vdmzbph](https://cvirtuelle.phm.education.gouv.fr/mwsg8vdmzbph)

Les candidats intéressés rempliront le formulaire en ligne accessible par ce lien <https://framaforms.org/formulaire-de-candidature-pour-un-poste-en-education-prioritaire-commission-2022-1632840297> avant le 14 janvier 2022

Par la suite, les candidats seront reçus en entretien par une commission départementale, chargée d'examiner chaque candidature (**les dates et heures précises seront indiquées sur les courriers de convocation**).

**Seuls les candidats ayant reçu un avis favorable pourront postuler sur les postes en éducation prioritaire dans le cadre de la phase principale du mouvement 2022.** A défaut, les vœux seront neutralisés.

L'avis favorable de la commission est valable trois années. Ainsi, les enseignants ayant reçu un avis favorable en 2022 conservent cet avis jusqu'à la rentrée scolaire 2024 - 2025.

La division des ressources humaines se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, mesdames les enseignantes et messieurs les enseignants du premier degré, mes meilleures salutations.

  
Mariane TANZI